

1

## Motion

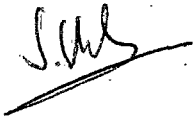
La Chambre des Députés

- Vu que dans le contexte du semestre européen, les États membres devront rendre public, de préférence avant le 15 avril et au plus tard le 30 avril de chaque année les documents en relation avec le Pacte de stabilité,

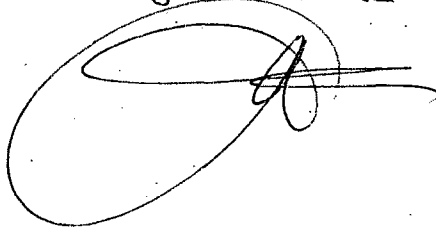
invite le Gouvernement

- à présenter ces documents à la Chambre des Députés et de les soumettre, avant leur expédition à la commission européenne, à un débat de consultation.

(s) Serge Urbany



Justin TURPEL



Claude WISELER



GIBERYEN

